

l'éduc'mag

LE MAGAZINE DE L'UNSA ÉDUCATION

Février 2014

138

CPPAP N° 0713 S 06569 L'Enseignement Public

UNSA
le service
public
au cœur



La fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



Plus forts ensemble !

CLIC, CLIC, CLIC ET HOP ! DES OUTILS POUR VOTRE CLASSE.

DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES À TÉLÉCHARGER
POUR ABORDER EN CLASSE LE THÈME DE LA MOBILITÉ
À TRAVERS LES NOTIONS DE CITOYENNETÉ,
DE SÉCURITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.



EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES SCOLAIRES DU CE2 À LA TERMINALE.
➤ TÉLÉCHARGEABLES GRATUITEMENT SUR SNCF.COM/EDUCATION

édito

Le Service public au cœur !

Directeur de la rédaction
Laurent Escure

Directeur de la publication
Fabrice Coquelin

Rédactrice en Chef
Delphine Lebahon

ont participé à ce numéro :
**Denis Adam, Claudie Allaire,
Luc Bentz, Alain Bernat,
François Cencerrado,
Fabrice Coquelin, Samy Driss,
Françoise Ducroquet, Martine Duval,
Laurent Escure, Christophe Guillet,
Yannick Lavesque, Delphine Lebahon,
Frédéric Marchand,
Emmanuel Margerildon,
Monique Nicolas,**

Conception
Voici des fruits des fleurs

Réalisation
Yellowstone-design

Photos [hors Crédits ©]
Pascal Lebrun

Photo couverture
© **Marie Capitain - Fotolia.com**

Publicité
Anat Régie - 01 43 12 38 15

Impression
Imprimerie IPS

Pour les personnes souhaitant
s'abonner, le prix du numéro
est de 4,60 €, l'abonnement
annuel de 18,40 €.

C.P.A.P.
0713 5 06569

Dépôt légal
février 2014



UNSA ÉDUCTION
87^{bis}, AVENUE GEORGES GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX
TEL. : 01 56 20 29 50
FAX : 01 56 20 29 89
national@unsa-education.com

unsa-education.com

Cure forcée d'amaigrissement, déni-
grement systématique des fonction-
naires, la campagne orchestrée lors
des deux précédents quinquennats contre les
services publics et leurs agents laisse un sou-
venir aussi vif que douloureux. Les mots de
soutien, de respect, d'ambitions républicaines
sont venus, depuis, reconnaître l'engagement
de nos collègues et l'utilité sociale de nos
missions, mais les mots ne suffisent plus.
La considération affichée pour toutes celles
et tous ceux qui vont vivre le Service public
doit se traduire dans un acte depuis trop
longtemps attendu : la revalorisation du point
d'indice.

Sortir du blocage devient urgent même si,
pour nous, une partie du « grain à moudre »
doit continuer à être consacrée à la revaloris-
ation des plus faibles rémunérations. Mais
sur ce plan, l'horizon ne semble pas à l'em-
bellie. En effet, les annonces du Président de
la République de 50 milliards d'économies
supplémentaires dans les dépenses publi-
ques, à trouver en 3 ans, impacteront obliga-
toirement les services publics et ne peuvent
que nous alarmer. Outre la promesse d'une
réduction des marges de manœuvres pour
négocier, c'est le périmètre même de la Fon-
ction publique qui devrait être impacté. Qu'on

ne s'y trompe pas, après la purge des années
2002-2012, ce sont des missions entières qui
pourraient se trouver externalisées. Il faudrait
donc que le gouvernement explique aux
agents, mais également à l'opinion publique,
lesquelles et quelles structures les rempli-
raient.

Avec toute l'UNSA, nous nous battons pour
rappeler que des services publics forts sont
indispensables au maintien de notre pacte
social et qu'ils contribuent, en outre, à l'at-
tractivité et à la compétitivité de la France.
Avant d'être un coût, c'est un investissement
pour notre économie et les transitions qu'elle
doit accomplir. Les prochains mois seront dé-
cisifs; nos militantes et nos militants seront
mobilisés car, à l'UNSA, nous avons, le Service
public au cœur.



Laurent Escure

Secrétaire général
de l'UNSA Éducation

Retrouvez les éditoriaux de Laurent Escure sur unsa-education.com

Sommaire

Cent trente huit

138

6-7 • **Brèves d'actu**

10-11 • À la **rencontre** des militants
et des collègues

13 • L'UNSA décrypte le Pacte de responsabilité

14-15 • Face aux **difficultés scolaires**

16 • Fonction publique : statut et pouvoir d'achat

17 • **Risques psychosociaux** :
de quoi parle-t-on ?

19 • **Vos droits** : Congé de maladie ordinaire

21 • Laïcité et services publics

22 • Société : agir face aux rumeurs

24-25 • **Égalité femme-homme** :
un enjeu dès l'enfance



Un droit protégé et renforcé



Le droit à l'avortement est un acquis majeur des femmes et le fruit d'un long combat pour leur droit à disposer de leur corps. Ce droit, garanti par la loi,

est un élément structurant de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Toutes les informations et les réponses aux questions de toutes et tous, sur un seul site public d'information : www.sante.gouv.fr/ivg



Vacances pour tous

Depuis 1938, La Jeunesse au Plein Air a inscrit la solidarité au cœur de son action. Avec la campagne « l'école est un droit, les vacances aussi », elle mobilise les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves à la solidarité et permettre à des enfants exclus des vacances de partir en séjour collectif.

<http://solidaritevacances.jpa.asso.fr/>



ÉDITIONS FIFTY FIVE SURÉQUIPÉES

VIVEZ VOTRE RÊVE !

Pour fêter en beauté ses 55 ans, la marque Bürstner vous invite à prendre la Route... 55 ! Entrez dans la légende Bürstner et découvrez nos éditions Fifty Five **Nexxo t 685 et t 740 et Ixeo Time it 590 et it 734,**

4 camping-cars suréquipés et déjà mythiques ! Une nouvelle preuve que chez Bürstner, l'innovation est dans nos gènes, depuis 55 ans ! Votre rêve, réalisez-le maintenant chez votre concessionnaire Bürstner...

.....
AVANTAGE CLIENT JUSQU'À
9.378 € TTC*
SELON MODÈLE
.....



* Suréquipement Fifty Five à prix préférentiel exclusivement proposé pour les 4 modèles Fifty Five. Exemple : Nexxo t 740, Fiat Ducato 2,3 Multijet 130 ch : Prix de base € 55.572 + suréquipement Fifty Five € 10.496 = € 66.068 . Prix Nexxo t 740 Edition Fifty Five € 56.690. Avantage client : € 9.378 (prix rendu concession France). Informations disponibles chez votre concessionnaire Bürstner.

BÜRSTNER, L'INNOVATION AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE WWW.BURSTNER.COM
Bürstner SA rue des Quatre Vents F-67160 Wissembourg T 03 88 54 90 90 info@burstner.com  



Brèves

On en parle ! *En chantier*

Les métiers de l'Éducation nationale sont l'objet de groupes de travail afin de revoir les missions et les conditions de travail. Fin 2013, les premiers résultats ont abouti pour les directeurs d'école, les formateurs, les conseillers pédagogiques et les enseignants spécialisés. Depuis janvier, c'est le tour des personnels sociaux et de santé, de direction, d'inspection, d'orientation et administratifs, des CPE et des psychologues scolaires. Un fort investissement pour la Fédération et ses syndicats et des résultats encourageants à engranger...

Carton Rouge Point d'indice bloqué

Depuis juillet 2010, la valeur du point d'indice est bloquée. Si des mesures d'urgence pour la catégorie C ont été prises (heureusement pour les collègues qui en bénéficient), des mesures générales sont indispensables rapidement, sans attendre la fin des négociations - qui seront longues et difficiles - sur la grille (voir p. 16). Les personnels trouvent le temps long, très long, trop long !

Le chiffre
7000

mariages de personnes
de même sexe
ont été célébrés
en 2013



d'actu.

Humeur !

CESU en berne

La suppression de la tranche du dispositif Chèques Emplois Service Universel « CESU garde d'enfant 0-3 ans » prive 46 000 bénéficiaires du ministère de l'Éducation nationale de ce dispositif destiné à les aider à faire garder leurs jeunes enfants.

Plus de détails : <http://ow.ly/sNwhF>



le meilleur
Tweet 

« Je pense sincèrement
que lorsque les femmes réussissent,
les États-Unis réussissent. »
#Obama@UNSA_Education

On en parle moins ...

... et pourtant la Refondation de l'École de la République ne devrait-elle pas aussi concerner les enfants déficients sensoriels ? C'est la question que pose le SNJSJA-UNSA Éducation (Syndicat national des personnels des instituts publics de jeunes sourds et de jeunes aveugles) dans une lettre ouverte au Président de la République. Au prétexte qu'ils dépendent du ministère des affaires sociales, les instituts des jeunes sourds et des jeunes aveugles ne bénéficient d'aucun des moyens supplémentaires attribués aux établissements du ministère de l'Éducation nationale. Quelques postes sur 60 000 ne seraient pourtant pas un luxe... mais un geste d'équité et de solidarité bienvenu !





Le SEP-UNSA à la loupe

Le SEP-UNSA est un syndicat de métiers interprofessionnel

Le Syndicat de l'Éducation populaire, créé en 1950, est un syndicat de métiers. Il syndique ainsi tous les professionnels de l'animation et de l'Éducation populaire. Cela passe par les Conseillers d'Éducation populaire et de Jeunesse au ministère « des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative », les animateurs du secteur associatif et des collectivités et même les animateurs en gérontologie des maisons de retraite.

Si ce modèle syndical peut paraître complexe car nécessitant une connaissance de cadres juridiques diffé-

rents, il nous permet une expertise systémique autour d'un métier et d'un secteur. C'est ce qui nous a permis par exemple d'obtenir le seul siège attribué pour « le secteur animation » au Comité de suivi de la réforme des rythmes.

L'enjeu du SEP-UNSA ?

En 2017 aura lieu le prochain pointage de représentativité. Dans la convention collective de l'animation et celle des CSC (Centres Socioculturels), le paysage syndical devrait se resserrer. Dans la Fonction publique de l'État, avec le ré-avènement du

CTM (Comité technique ministériel) Sport, Jeunesse, Éducation Populaire et Vie Associative, l'UNSA Éducation sera renforcée. Dans la Fonction Publique Territoriale, le projet de partenariat SEP-UNSA et UNSA Territoriaux devrait amener un accroissement d'adhésions.

Il y a là, le terreau favorable pour agglomérer autour du SEP-UNSA un projet de syndicalisme réformiste des métiers de l'animation et de l'Éducation populaire.



**Débattre
réfléchir
proposer**

L'UNSA Éducation réunit régulièrement les représentants des syndicats nationaux et des sections territoriales. Après le Conseil national de rentrée, le Bureau national de décembre a connu la participation de nombreux militants.

Les échanges permettent de confronter les points de vue et faire remonter les préoccupations quotidiennes des collègues sur le terrain. Ces moments collectifs permettent de s'enrichir de la variété des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture. Les débats donnent les moyens de dégager une forte cohérence dans nos revendications et propositions.



© Luc Bentz

Yannick Lavesque



Patrice Weisheimer

Secrétaire général
du SEP-UNSA
<http://sep.unsa-education.org>

Un nouveau secrétaire général pour SUP' Recherche UNSA



Stéphane Leymarie a été élu Secrétaire général de SUP' Recherche UNSA, lors du Congrès de Bordeaux.

SUP'Recherche UNSA regroupe les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



www.sup-recherche.org
sup-r@unsa-education.org



La section régionale de Franche-Comté

Deuxième fédération avec une représentativité en hausse de près de 1,5 %, l'UNSA Éducation a gagné, en 2011, un siège dans le CTSD (Comité technique spécial départemental) de Haute-Saône et devance tous les autres syndicats dans le Territoire de Belfort.

C'est avec cette légitimité renforcée que la section régionale a pu porter ses revendications, tant au niveau des moyens pour les établissements et les services académiques qu'au niveau de ses valeurs.

Le chantier des régimes indemnitaires, travaillé en parfaite coordination avec les représentants d'A&I-UNSA et du SNPTES-UNSA, a permis d'obtenir des avancées importantes. Les représentants du SNIES-UNSA Éducation et du SNMSU-UNSA Éducation ont apporté avec efficacité leur contribution.

L'UNSA Éducation Franche-Comté peut être fière du travail sur les non-titulaires qui a permis de voir leur expérience

auprès des élèves reconnue et même validée. Une action initiée avec le SNPDEN-UNSA est aussi en cours pour améliorer la gestion des contrats des personnels précaires.

Par ailleurs, être une véritable Fédération des métiers de l'Éducation permet d'aborder le domaine des CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) avec le maximum de pertinence. N'oublions pas, enfin, notre engagement pour la défense de la laïcité dans nos départements ; les initiatives du CDAL (Comité départemental d'action laïque) du Jura ou du SE-UNSA du Doubs l'attestent parfaitement.

Cette vitalité nous permet d'aborder sereinement les futures élections professionnelles. Elle nourrira aussi la réflexion collective sur les enjeux portés par le rapprochement des universités de Bourgogne et Franche-Comté ou la réduction annoncée par la présidente de Région du nombre de lycées francs-comtois.



Yves Feurtey

Secrétaire général
UNSA Éducation Franche-Comté
franche-comte@unsa-education.org

Plus forts ensemble !

Le secrétaire général à la rencontre des collègues et des militants !

Entre Nice le 18 décembre 2013 et la Corse le 27 mars 2014, Laurent Escure se sera déplacé dans l'ensemble des académies métropolitaines : 24 déplacements à la rencontre des militants et des personnels.

Ce sont d'abord des occasions précieuses pour échanger avec les militants locaux. Nous discutons autour de l'actualité et de la présentation de notre conception d'une campagne permanente de développement.

Mais ces visites dans les académies sont également de nombreuses rencontres enrichissantes avec des collègues. Accompagné d'un membre

de l'équipe nationale et d'un militant local, Laurent Escure se rend dans 4 établissements ou services dans chaque académie. Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Sports et Jeunesse, Agriculture et Culture, ce sont bien des structures de tous ces champs et toute cette diversité que nous visitons.

Laurent salue nos collègues dans les salles des professeurs. Ces visites permettent de mesurer les réalités et les spécificités des situations professionnelles dans la diversité des métiers et des lieux d'exercice. Nous pouvons ainsi recevoir des témoignages directs sur les conditions de travail, des exemples très concrets des réussites ou des difficultés des différents établissements et services.



Plus forts ensemble !

Les visites en chiffres :

- 1 200** militants engagés pour l'Éducation et ses personnels qui se mobilisent
- 2 500** collègues rencontrés
- 40** lycées ou collèges
- 10** Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou Directions départementales
- 20** établissements du supérieur : universités, écoles d'ingénieurs, CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires)...
- 15** DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale) ou Rectorats
- 2** lycées agricoles
- 1** DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)

Ces contacts directs sont riches et essentiels. Ils permettent de mieux comprendre, mieux connaître nos collègues. Ils sont l'occasion de belles rencontres humaines avec tous ces agents qui font vivre sur le terrain nos services publics.

Nous sommes convaincus de l'importance, pour les responsables nationaux, de multiplier ces contacts directs avec les collègues. Depuis deux ans, nous en organisons régulièrement et nous les multiplierons pour faire vivre notre syndicalisme de proximité.



Frédéric Marchand

frederic.marchand@unsa-education.org

SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

En octobre 1985, Coluche eut l'idée de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour distribuer des repas aux plus démunis. Les Restos du Cœur étaient nés. Sans cet artiste, et sa persévérance qui l'a amené à plaider cette cause devant le Parlement Européen, les Restos n'existeraient pas. Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles participent chaque année à ce grand élan de générosité qui



a permis en 2010/2011 de servir plus de 109 millions de repas et de faire face à une hausse constante du nombre d'inscrits, tout en amplifiant les actions d'insertion.

Aujourd'hui, Coluche n'est plus là mais l'idée de lutter contre l'exclusion en donnant nourriture, chaleur et réconfort est plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

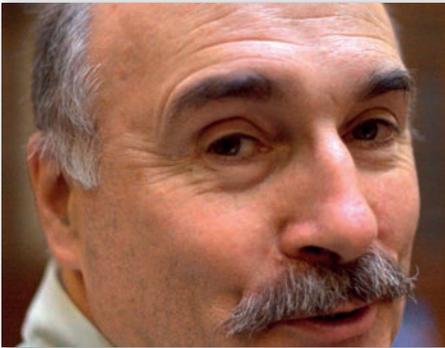
**Envoyez vos dons aux Restaurants du Cœur 75515 Paris Cedex 15
ou www.restosducoeur.org**



Les Restos du Cœur remercient vivement ce titre de presse de s'associer à leur action en leur offrant cet espace.

L'UNSA décrypte le Pacte de responsabilité

Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, répond à nos questions



© Luc Bentz

Le Président de la République propose un « pacte de responsabilité » visant à rétablir l'emploi dans notre pays. Qu'en pense l'UNSA ?

Pour l'UNSA, les objectifs généraux et la méthode répondent à la gravité de la situation en matière d'emploi dans notre pays. Si l'on peut raisonnablement espérer une légère reprise de l'activité économique en 2014, elle sera insuffisante pour inverser l'accroissement du chômage. Cela justifie donc bien l'élaboration d'un grand compromis social entre tous les acteurs concernés.

Quelles sont les demandes de l'UNSA sur le contenu que devrait avoir ce pacte ?

Le chef de l'État a donné un cadrage qui va dans le sens de nos préoccupations :

- l'annonce des contreparties sociales indispensables au regard d'un allègement du coût du travail et d'une refonte de la fiscalité des entreprises ;
 - l'instauration d'un observatoire chargé de veiller à leur effectivité ;
 - la volonté de préserver le pouvoir d'achat des ménages en ne leur imposant pas de lourds transferts de charges ;
 - la place accordée au dialogue et, notamment, à la Conférence Sociale dans l'élaboration du pacte.
- Mais, pour l'UNSA, des interrogations importantes demeurent. Elles concernent essentiellement :
- le mode précis de financement des cotisations familiales payées jusqu'à présent par les entreprises. Pour

l'UNSA, la pérennité de la protection sociale familiale passe par une garantie du montant, mais aussi de l'affectation des crédits ;

- les contreparties précises envisagées sur l'emploi et, surtout, le moyen d'en garantir l'application ;
- la hauteur des économies sur les dépenses publiques à réaliser dans un délai très court (50 milliards en 3 ans) et leur compatibilité avec le maintien de services publics de qualité constitutifs du modèle social français, leurs conséquences éventuelles sur les agents publics ainsi que leurs contre-effets possibles sur la croissance.

Le dialogue social doit permettre de lever ces interrogations. L'UNSA y prendra toute sa place.



Fabrice Coquelin

fabrice.coquelin@unsa-education.org

Face aux difficultés scolaires

Les élèves français en difficulté sont de plus en plus en difficulté. Tel est le triste et inquiétant constat des études sur les résultats de notre système scolaire.

La Refondation de l'École n'aura donc de sens que si elle réussit à lutter et à inverser cette dérive inégalitaire. C'est dans ce contexte que le rapport de l'inspection générale de l'Éducation nationale sur la grande difficulté scolaire a été rendu public et que le ministre Vincent Peillon a annoncé son plan pour l'Éducation prioritaire.

Au-delà de ces annonces, la question des pratiques demeure. S'il n'y a pas de solutions simples ou évidentes, nul doute que l'apport d'une pédagogie adaptée est indispensable.

Priorité aux enfants et aux jeunes les plus éloignés des apprentissages scolaires

Même s'il n'y pas d'automaticité de rapport entre les difficultés sociales, économiques, culturelles et la grande difficulté scolaire, le rapport consacré à ce sujet par l'inspection générale constate souvent une accumulation de facteurs qui pèsent sur les enfants et les jeunes, les tenant éloignés

des apprentissages scolaires et les conduisant souvent à l'échec.

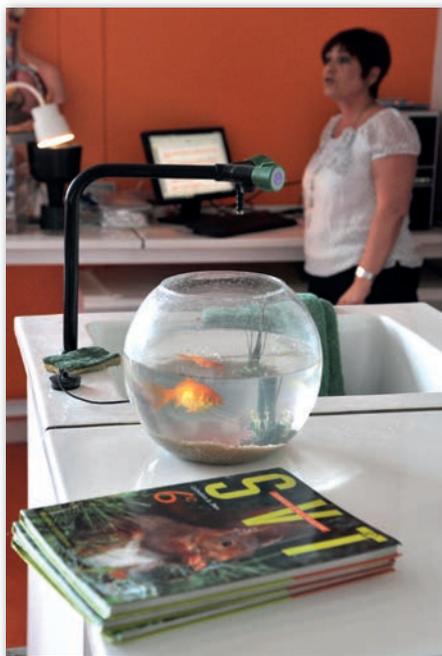
Forts de leurs constats, les inspecteurs généraux Jean-Pierre Delaubier et Gérard Saurat, auteurs du rapport, orientent leurs recommandations selon « cinq priorités » :

- construire une réponse réellement personnalisée de la maternelle à la classe de seconde ;

- mettre en cohérence les aides autour de l'élève, du maître et de la classe dans le premier degré ;
- adapter le collège aux situations de grande difficulté ;
- faire de la SEGPA une voie d'inclusion ;
- placer au cœur de la nouvelle formation la réponse à la diversité des besoins.

Il n'y a rien de bien nouveau dans tout cela. Certes, il est important de réaffirmer la nécessité d'une mobilisation de l'ensemble des personnels : enseignants, infirmières, assistants sociaux, psychologues scolaires, RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), chefs d'établissement, corps d'inspection...

Du renforcement des missions de chacun comme des leviers pédagogiques, le rapport ne dit pas beaucoup de choses, hélas, alors que c'est essentiellement sur ces points qu'il était attendu (depuis longtemps !).





Des ZEP aux REP

Le plan sur l'Éducation prioritaire est, lui, nettement plus concret et ambitieux. Tout d'abord, il consacre l'identification d'établissements d'Éducation prioritaire mis en réseau et s'appuie sur les critères traditionnels des territoires et des résultats. Ensuite, il renforce l'articulation école/collège dans l'ambition d'acquisition par tous du socle commun. Enfin, il est accompagné de réels moyens en postes, en indemnités supplémentaires, en temps de concertation et en formation.

L'appui des personnels sociaux et de santé, particulièrement des assistants sociaux, doit également être développé, tout comme doivent être renforcés les liens et les projets communs avec les acteurs éducatifs des territoires.

Changer de pédagogie

Malgré les engagements du ministre de l'Éducation nationale, affirmant que la Refondation « *serait pédagogique, ou ne serait pas !* », c'est cette

dimension qui demeure la moins développée, tant dans le plan d'Éducation prioritaire que dans le rapport sur la grande difficulté scolaire.

Pour nous, il est essentiel que le travail des élèves en difficulté s'accompagne d'une réflexion sur les pratiques d'outils et d'accompagnement pour les faire évoluer et rendre davantage l'enfant, ou le jeune, acteur de son parcours d'acquisitions.

L'apport des activités éducatives hors scolaires

Le second « maillon faible » continue à être celui de l'articulation des temps, des activités et des acteurs éducatifs dans et hors l'École.

Là encore, nous le savons, y compris par les exemples étrangers, les systèmes éducatifs fonctionnent d'autant mieux qu'ils savent prendre en compte « le continuum éducatif ».

Si l'Éducation partagée est enrichissante pour tous, elle est encore plus bénéfique à ceux qui vivent difficilement l'École parce qu'elle permet de mettre en évidence d'autres manières de découvrir et d'apprendre.

Ainsi, sans confondre ou mélanger les missions des uns et des autres, la complémentarité des actions éducatives est de nature à ne pas s'enfermer face à la difficulté scolaire. Elle est une ressource pour les élèves comme pour les professionnels.

Même si la chose n'est pas nouvelle, il semble qu'une réelle prise de conscience s'opère quant à l'évolution indispensable de notre système d'Éducation avec l'ambition - que nous portons - de mettre enfin la réussite au cœur de ce système.



Denis Adam

denis.adam@unsa-education.org

Fonction Publique

Statut et pouvoir d'achat : quelle négociation ?

La négociation Fonction publique s'annonce difficile. Au-delà des problèmes de méthode et de calendrier, la question majeure est celle des marges de manœuvre permettant - ou pas - de lui donner chair.

Les déclarations du Président de la République sur la diminution de la dépense publique ont obscurci les perspectives. Le 15 janvier dernier, le ministère de la Fonction publique a cependant, après le rapport Pêcheur, fait ses propositions avec deux étapes :

- jusqu'à fin mars 2014 pour définir un accord de méthode (thématiques et modalités) ;
- à partir de mai prochain les débuts de la négociation « PPCR » proprement

dite (parcours professionnels, carrières, rémunérations).

Après les déclarations présidentielles - et notamment les cinquante milliards d'économies -, l'UNSA Fonction publique a demandé que soient clarifiés le contexte et les moyens qui pourraient être consacrés à l'indispensable réforme du cadre statutaire, mais aussi aux mesures générales en faveur du pouvoir d'achat de tous les agents.

La reconstruction de la grille de la Fonction publique est, en effet, une nécessité pour redonner au système de la cohérence. Les mesures d'urgence pour la catégorie C ne sont, pour cette dernière, qu'une étape. Des débloquages sont nécessaires en B comme en A.

Au-delà, la reconnaissance des métiers de l'Éducation mais aussi d'indispensables requalifications d'emplois sont des objectifs que portera fermement l'UNSA.

Suivi du protocole d'accord sur les contractuels

Le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État (CSFPE) a adopté, le 10 décembre, des dispositions précisant les conditions d'emploi des agents contractuels de l'État : éléments du contrat (fondement du recrutement, durée, catégorie...), les congés, un entretien professionnel annuel, la portabilité des droits liés à l'ancienneté en cas de mobilité...

Le décret 86-83 de 1986, modifié par ces dispositions, devrait être publié prochainement. D'autres mesures seront examinées par le CSFPE d'ici la fin de l'année scolaire, concernant la sécurisation du parcours professionnel des contractuels, conformément au protocole d'accord du 13 mars 2011.



© Luc Bentz



Luc Bentz

luc.bentz@unsa-education.org



Une définition à préciser

Il est nécessaire de distinguer :

- la notion de « risque » : probabilité d'y être confronté ;
- la notion de « trouble » : conséquence d'une exposition aux risques.

Les troubles psychosociaux peuvent se manifester de différentes manières : stress, burn-out, souffrance au travail, violence, mal-être...

À titre d'exemple, l'épuisement professionnel (ou burn out) est l'une des conséquences possibles d'une sollicitation trop intense de l'organisme ne permettant pas à l'individu de récupérer psychologiquement, mais aussi physiquement, suite à une situation de déséquilibre. Les causes de l'épuisement professionnel sont variées : journées longues de travail, surcharge de travail, pression des délais, travail monotone...

Risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?

L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique, signé le 22 octobre 2013 par les partenaires sociaux, s'appuie sur le rapport Gollac-Bodier, du 11 avril 2011^(*), qui définit les risques psychosociaux comme « les risques pour la santé mentale, physique ou sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».

Les facteurs psychosociaux peuvent être regroupés autour de 6 axes :

- les exigences et l'intensité du travail : contraintes de rythmes, existence d'objectifs, instructions contradictoires... ;
- les exigences émotionnelles : maîtriser et façonner ses propres émotions afin de maîtriser et façonner les émotions des bénéficiaires du travail ;

- le manque d'autonomie et de marges de manœuvre : participation aux décisions, utilisation et développement des compétences... ;
- la mauvaise qualité des rapports sociaux et des relations de travail : relations avec les collègues, avec la hiérarchie, rémunération, perspectives de carrière... ;
- les conflits de valeur : but du travail, utilité... ;
- l'insécurité de la situation de travail : chômage, temps partiel involontaire subi...

* Mesurer les facteurs psychosociaux au travail pour les maîtriser : Michel Gollac et Marceline Bodier - <http://ow.ly/sNujt>



Monique Nicolas

monique.nicolas@unsa-education.org

Personnels

La « GIPA » maintenue en 2014

La GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) est une bien maigre compensation au gel du point d'indice dont seront victimes les fonctionnaires en 2014, pour la quatrième année consécutive. Elle ne concerne, de fait, que les personnels ayant atteint le sommet de leur grade. En cours de carrière, un changement d'échelon, de grade, de corps suffit à la faire sauter.

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est une indemnité qui compense la perte financière subie par un agent entre l'évolution de son traitement indiciaire brut et celle de l'indice des prix (hors tabac en moyenne annuelle) sur une période de référence de 4 ans.

Si le traitement indiciaire brut effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalant à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à l'agent concerné.

Le décret du 4 janvier 2014 prolonge en 2014 l'application de la GIPA. La période de référence est fixée du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2013.

La GIPA peut être attribuée :

- aux fonctionnaires rémunérés sur un emploi public pendant au moins 3 ans sur la période de référence de 4 ans ;
- aux agents publics non titulaires en CDI, employés de manière continue sur la période de référence par le même employeur public et rémunérés par référence expresse à un indice ;

- aux agents publics non-titulaires en CDD et employés de manière continue, sur la période de référence, par le même employeur public et rémunérés, en application des stipulations de leur contrat, par référence expresse à un indice.

Sont exclus les agents (titulaires ou non) dont l'indice est supérieur à la hors-échelle B.



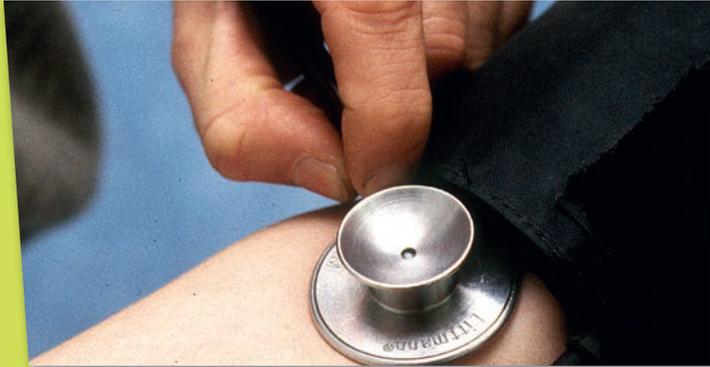
Pour le dégel du point d'indice

En 2012 (dernier chiffre recensé), la GIPA ne concernait que moins d'un agent de l'État sur dix. Or, en 2014, les fonctionnaires subiront pour la quatrième année consécutive le gel de la valeur du point d'indice. Les fédérations de fonctionnaires (sauf FO, seule organisation qui n'a pas donné son accord), se sont adressées ensemble au Premier ministre pour lui demander de mettre fin au gel des salaires.



Martine Duval

martine.duval@unsa-education.org



Suppression du jour de carence

L'article 126 de la loi de finances pour 2014 met un terme à la journée de carence. Cette journée, non indemnisée en cas d'arrêt maladie, est supprimée pour les agents des trois versants de la Fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2014.

Ce même article précise l'obligation de transmettre son avis d'arrêt de travail dans les 48 heures et renforce la possibilité de contrôler le bien-fondé de ces arrêts.

Toutefois, attention aux bulletins de paie de janvier ou février 2014 sur lesquels pourraient encore apparaître des retenues sur salaire pour des jours de carence de novembre ou décembre 2013.

En savoir plus :
bit.ly/1cioaIO

Le congé de maladie ordinaire du fonctionnaire

En cas de maladie attestée par un avis d'arrêt de travail, les fonctionnaires ont droit à des congés de maladie, que celle-ci soit d'origine professionnelle ou non. L'avis d'arrêt de travail doit être transmis dans les 48 heures à son administration.

Chaque fonctionnaire peut bénéficier d'un congé de maladie ordinaire (CMO) d'un an pendant une période de 12 mois consécutifs.

Durant les 3 premiers mois passés en congé de maladie, le fonctionnaire perçoit son traitement indiciaire en intégralité. Puis, au cours des 9 mois suivants, le traitement indiciaire est réduit de moitié. Les primes et indemnités sont versées dans les mêmes proportions. Seuls, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement restent versés en totalité quelle que soit la durée passée en congé de maladie.

En cas de congé pour maladie professionnelle ou accident de travail, le fonctionnaire conserve l'intégralité de son traitement.

Les périodes de congé de maladie ordinaire sont prises en compte pour l'avancement et la retraite. Après 6 et 12 mois, le comité médical est amené à rendre un avis sur la poursuite en congé de maladie ou la reprise de l'activité.

En savoir plus en ligne

<http://bit.ly/1f4qhVE>



Emmanuel Margerildon

emmanuel.margerildon@unsa-education.org

GRETA

Circulaire ou serpent de mer ?

La circulaire d'application du décret GRETA du 4 septembre 2013 et son annexe (convention constitutive type des nouveaux GRETA) ne sont toujours pas publiés fin janvier 2014.

Les deux projets, présentés au comité national de suivi des GRETA (CNS) en septembre, ont été largement discutés et amendés à la demande de l'UNSA Éducation. Une version stabilisée faisait consensus entre le ministère et les organisations syndicales, dès octobre 2013.

Puis, revirement : au CNS du 11 décembre, des pans entiers de la circulaire sont remis en cause, au prétexte d'une relecture par la direction des affaires juridiques du ministère de l'Éducation nationale. Il fallait, en réalité, y voir un jeu d'influences de certaines académies et de leurs directions de la formation continue des adultes.

L'UNSA Éducation et ses syndicats interviennent aussitôt mais les tergiversations continuent et le résultat, fin janvier, est qu'il n'y a toujours pas de publication, mettant ainsi les GRETA, leurs responsables, leurs agents comptables, en grande difficulté et leurs personnels dans une situation d'incertitude et de précarité.



Jeunesse et Sports : pôle éducatif et reniement gouvernemental

Lors de l'Instance provisoire de concertation (ITC *) du 13 janvier, la ministre Valérie Fourneyron a confirmé la création du comité technique ministériel en 2014 mais enterré le projet de création du grand pôle éducatif, promis par le candidat Hollande en février 2012.

Contrainte par les demandes répétées de l'UNSA Éducation, la ministre a enfin présidé son premier ITC le 13 janvier 2014.

L'UNSA Éducation avait demandé officiellement l'inscription à l'ordre du jour de la question de la création d'un grand pôle interministériel éducatif, qui fait partie de ses mandats et avait été annoncé lors de la campagne présidentielle par François Hollande, alors candidat à la présidence, lors de son discours de Créteil en février 2012.

Si elle a enfin confirmé son engagement de créer un Comité technique ministériel (CTM) propre à son ministère fin 2014, elle a enterré l'idée de création

du pôle éducatif en annonçant que « la sortie de son ministère du champ du secrétariat général des ministères sociaux n'était pas à l'ordre du jour », ce qui revient au même...

Elle a aussi indiqué que le Premier ministre avait changé d'avis sur le sujet. Faut-il y voir la preuve que la RGPP (Révision générale des politiques publiques) est bien toujours là sous couvert de MAP (Modernisation de l'action publique) ?

L'UNSA Éducation a invité, le jour même, l'ensemble des organisations syndicales du secteur à se réunir en interfédérale pour agir auprès du Président de la République et du Premier ministre, avec tous les autres acteurs concernés.

* L'instance transitoire de concertation est la préfiguration du comité technique ministériel du MSJEPVA, obtenu de haute lutte, et qui verra le jour officiellement aux élections de décembre 2014



Samy Driss

samy.driss@unsa-education.org



© Photo libre

Laïcité, Éducation et services publics

Constitutionnellement, le Service public français est laïque, à commencer par notre service public d'Éducation. Ainsi toute personne qui concourt au service public d'Éducation doit afficher une neutralité religieuse.

La polémique autour des « mères voilées » accompagnant les sorties scolaires, pose davantage la question du périmètre du service public d'Éducation que ne remet pas en cause le principe de laïcité.

Les textes

Le conseil d'État a estimé, dans un avis, rendu public lundi 23 décembre 2013, que par principe et en l'état de la législation, « les mères voilées en sortie scolaire ne sont pas soumises à la neutralité religieuse ». Mais que, pour autant, « les exigences liées au bon fonctionnement du service public de l'Éducation peuvent conduire l'autorité compétente, s'agissant des parents qui participent à des déplacements ou des activités scolaires, à recommander de s'abstenir de manifester leur appartenance ou leurs croyances religieuses ». Il a, de plus, précisé que l'équipe éducative restait libre du choix des accompagnateurs, fermant ainsi la porte à un droit des parents que certains seraient prêts à réclamer.

Le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon maintient, quant à lui, le fait que « le milieu scolaire est un cadre qui doit être particulièrement préservé et réaffirme le principe suivant : "les parents d'élèves qui participent à des déplacements ou des activités scolaires doivent faire preuve de neutralité dans l'expression de leurs convictions, notamment religieuses". » Le ministre précise qu'en conséquence « la circulaire du 27 mars 2012 reste valable ».

L'encadrement de sorties scolaires

Il faut s'interroger sur les raisons mêmes de ces sorties scolaires. Sont-elles des activités sans lien avec l'Éducation, des pauses dans le temps scolaire ? Bien sûr que non. Aller à la piscine, à la bibliothèque municipale, en sorties culturelles,

constituent des éléments structurant de l'Éducation, en lien avec les programmes et les missions de l'École.

Le plus étonnant est que ces sorties ne soient possibles qu'avec le recours de parents. Puisqu'il s'agit d'une activité scolaire, ne doit-elle pas bénéficier des moyens de sa réalisation comme pour toutes les autres activités ? L'accompagnement relève alors logiquement des « auxiliaires du service public d'Éducation » dont il faut certainement définir les missions et obligations, mais qui - fussent-ils des parents d'élèves - doivent être soumis au principe de neutralité religieuse telle que l'exige notre laïcité.



Denis Adam

denis.adam@unsa-education.org

**DÉS
IN
TOX**

Agir face aux rumeurs

L'UNSA Éducation s'est engagée pour lutter contre la désinformation et l'attaque de l'École publique et laïque. Voici quelques extraits d'articles que vous pouvez lire sur notre site.

Les « ABCD de l'égalité » dérangent les extrémistes

« Des mouvements extrémistes, des collectifs de parents, constitués le plus souvent à l'appel de la Manif pour tous ou de l'Observatoire de la théorie du genre (affilié au syndicat étudiant de droite UNI), jouent actuellement sur une ambiguïté qui n'a pas lieu d'être entre la notion d'éducation à l'égalité et une possible « théorie du genre » pouvant remettre en cause la complémentarité entre les sexes. »

www.unsa-education.com/spip.php?article886

Fermeté et pédagogie contre les « journées de retrait de l'école »

« Quand l'École est attaquée dans ses fondements, il importe de se rassembler autour des valeurs républicaines et de les rappeler avec fermeté et pédagogie. », écrit le ministre Vincent Peillon aux directeurs d'École et aux chefs d'établissement en réaction à l'appel de certains mouvements intégristes de ne pas mettre leurs enfants à l'école pour s'opposer à l'enseignement supposé de la théorie du genre. »

www.unsa-education.com/ecrire/?exec=article&id_article=893



Triste évolution

« Il n'y a aucun doute permis, l'extrême droite, quelle que soit la forme que prend sa structuration, sa représentation ou ses modes d'expression, est farouchement opposée à l'École de la République.

Il y a bien des raisons à cet acharnement qui se veut anti-pédagogue alors qu'il est anti-pédagogie c'est-à-dire anti-scolaire. Parmi celles-ci, la première est bien entendu que l'extrême droite combat la République et que donc elle ne peut que s'attaquer à l'institution qui la représente le mieux: l'École. (...) »

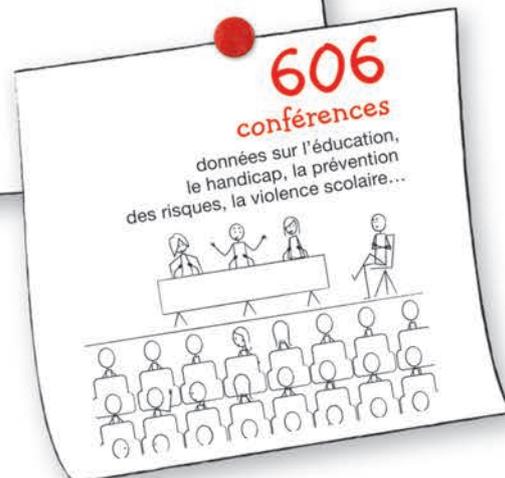
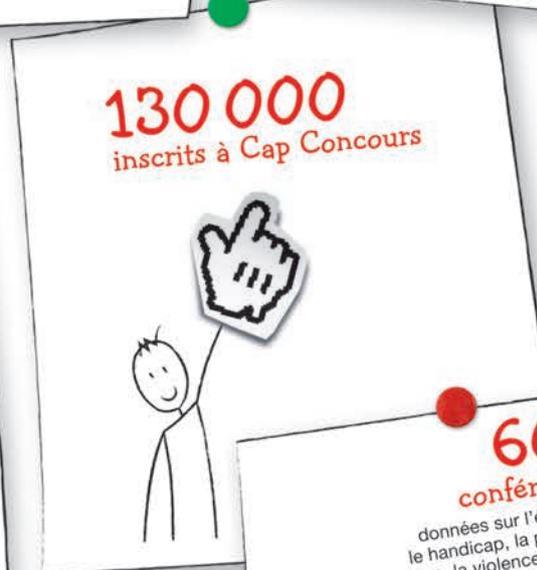
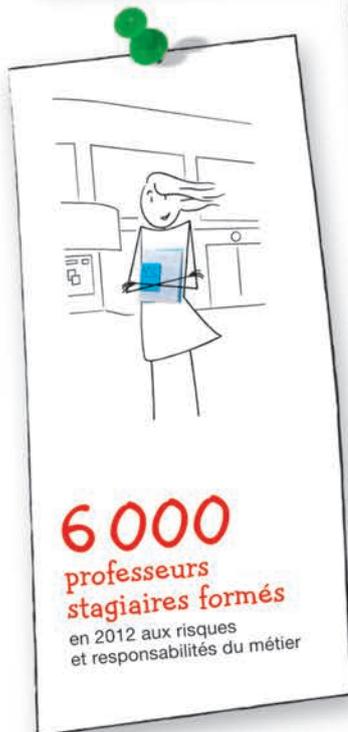
www.unsa-education.com/ecrire/?exec=article&id_article=893

Des extrémistes s'en prennent à l'École : nous les combattons !

« Comme dans le cadre de la « Manif pour tous », on retrouve vite dans cette mouvance les tenants d'une vision religieuse et créationniste qui sur la base d'une morale conservatrice refuse toute évolution de la société. Alimentant les fausses rumeurs, ils refusent en fait toute possibilité d'aborder l'homosexualité, la construction de l'identité sexuelle à l'École et la question de l'égalité femme/homme.

L'action JRE (Journée de Retrait de l'École) est également une attaque planifiée contre l'École et contre la pédagogie. (...) On découvre également très rapidement qu'ils sont proches de mouvements d'extrême droite et qu'ils veulent le retour à un ministère de l'instruction publique. Pour eux, l'État ne doit pas s'occuper d'éducation.»

www.unsa-education.com/spip.php?article884



LA MAIF ET L'ÉCOLE, 80 ANS DE COOPÉRATION.

Accompagnement, soutien, mise à disposition de ressources pédagogiques...
la MAIF s'efforce d'assurer et d'accompagner au mieux les personnels
éducatifs dans leur parcours professionnel et leur vie privée.



ASSUREUR MILITANT.

Égalité femme-homme : un enjeu dès l'enfance

Partant du principe que « les stéréotypes entre les filles et les garçons contribuent à freiner la marche vers l'égalité femme-homme », la ministre des Droits des femmes avait commandé au Commissariat général à la stratégie et à la prospective un rapport, rendu public le 15 janvier dernier.

Lutter contre les stéréotypes femme-homme - Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance présente **30 propositions** qui s'articulent autour de 5 chapitres :

- socialisation des jeunes enfants ;
- orientation scolaire et métiers ;
- inégalités et discriminations filles-garçons dans les outils pédagogiques, les pratiques éducatives et la socialisation scolaire ;
- inégalités et différences filles-garçons dans les pratiques sportives et culturelles des enfants et des adolescents ;

- la santé des jeunes au féminin et au masculin.

Un complément traite des stéréotypes dans les industries de l'enfance.

Les constats

Des métiers fortement sexués formant très tôt les enfants : les femmes associées aux secteurs de soins, les hommes assignés à des métiers associés à la force et à la technique dans l'industrie. **Seuls 17% des métiers comportent entre 40% et 60% des deux sexes.** Au niveau des pratiques éducatives, le rapport confirme le fait que les filles ont intériorisé très tôt ce qu'on leur attribuait : respect de l'autorité, calme, obéissance alors que les garçons savent qu'on les juge agités, rebelles voire agressifs, et les éducateurs ont encore tendance à s'adapter à ces stéréotypes au lieu de les combattre. Sur les pratiques sportives et culturelles, le rapport souligne l'opposition qui existe encore très souvent entre « la compétition sportive » (surtout masculine) et les loisirs « sérieux » (surtout féminins, comme la lecture par exemple). Enfin, la santé est également sexuée : la ligne de fracture

se situant dans la représentation de comportements conçus comme féminins (fragilité et sensibilité) et masculins (force et résistance). Des « devoir-être » différents qui, assimilés dès l'enfance, influencent la prise de risque et sont confortés par les médias (idéaux de minceur pour les filles, musculature pour les garçons par exemple).

Les propositions

Au nombre de 30 parmi lesquelles : **favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle chez les pères**, notamment par de nouvelles formes de flexibilité positive de l'emploi (télétravail par ex.) ; inciter à la montée en mixité des métiers de la petite enfance ; **impliquer les familles pour faire découvrir les métiers à dominante masculine aux filles et inversement et développer des campagnes publiques pour banaliser les parcours « atypiques »** ; **agir sur les manuels scolaires** (nombre équilibré de personnages masculins et féminins ainsi qu'une répartition équi-



© SE UNSA



*Éduquer
à l'Égalité,
tous les jours !*

Plus fort ensemble
pour l'Égalité !  éducation

librée de leurs rôles sociaux) ; former la communauté éducative ; sanctionner les violences verbales et physiques à caractère sexiste ; sensibiliser les professionnels de santé.

Familles, communauté éducative, collectivités, médias... c'est l'aspect transversal de la lutte contre les stéréotypes de genre qui est développé tout au long de ce rapport. Certaines dispositions du projet de loi sur l'égalité femmes-hommes, actuellement en débat à l'Assemblée nationale, comme l'extension du congé parental aux pères, vont dans le sens des préconisations qui y sont faites. Nous nous en réjouissons et suivrons particulièrement les aspects touchant à la communauté éducative et à la formation.



*Françoise
Ducroquet*

francoise.ducroquet
@unsa-education.org



Une militante

Géraldine Lavabre, chef de travaux, militante au SNPCT-UNSA Éducation (Syndicat national des professeurs chefs de travaux)

Géraldine Lavabre est chef de travaux dans l'industriel où les femmes sont moins nombreuses que dans le tertiaire : on ne compte que trois chefs de travaux « femmes » sur une trentaine d'établissements, dits industriels, dans son Académie. Elle est secrétaire académique au SNPCT-UNSA Éducation qui ne compte que 2 femmes secrétaires académiques sur 26...

C'est un secteur (mécanique, automobile, génie civil) qui attire peu les enseignantes, pourtant l'égalité hommes-femmes a, là aussi, toute sa place. Géraldine Lavabre, en tant qu'ingénieur génie civil, enseignante en BTS « Construction métalliques » et maintenant, chef de travaux, a toujours évolué dans un milieu masculin. « Être sur les chantiers, construire des routes, c'était un choix, une aptitude ».

Concernant le métier de « chef de travaux », les attentes sont nombreuses. Elles portent notamment, sur la revalorisation des rémunérations. Le SNPCT-UNSA Éducation milite pour une nouvelle dénomination de la fonction. En effet, la mission première des chefs de travaux est pédagogique, la dénomination actuelle n'apporte pas cette lisibilité. Il est vrai aussi que ce titre ne rend pas compte du positionnement des chefs de travaux, par rapport aux personnels de direction et aux enseignants.

Groupe métiers : les chefs de travaux bien présents !

L'UNSA Éducation a participé à la première réunion du groupe métier « chefs de travaux », lundi 13 janvier 2014. La délégation était composée de représentants du SNPCT-UNSA Éducation et du SE-UNSA.

Pour plus d'infos :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article6457>

D. L

Bilan d'une rentrée solidaire

Coraline Allanic de Solidarité Laïque revient, avec nous, sur sa campagne de Rentrée solidaire 2013.

La collecte de fournitures scolaires « *Un papier un crayon pour les enfants de Guinée* » prend actuellement fin. Est-il possible de faire, dès maintenant, un premier bilan de l'action ?

C'est un bilan très positif. Aujourd'hui, 350 établissements ont été mobilisés. Il faut ajouter à cela les chiffres que vont nous transmettre la MAIF et la MAE. C'est d'ores et déjà un succès, dans la mesure où la Guinée présentait une moindre attractivité que d'autres pays : 6 villes seulement ont un lien avec la France alors que l'on en comptait près de 115 pour le Sénégal.

Cette année, la mobilisation des acteurs s'est étalée de septembre à décembre alors que, précédemment, elle s'effectuait sur deux mois. **Les éducateurs ont pris davantage de temps pour préparer leur projet et affiner le programme pédagogique lié à l'opération.** La nature des acteurs engagés dans les projets a considérablement évolué : l'opération touche maintenant un public qui va de la maternelle au BTS.

L'UNSA Éducation porte un grand intérêt à l'environnement pédagogique de l'opération « *Un cahier, un crayon* » pour les enfants de Guinée. Peut-on en dessiner la spécificité ?

On peut globalement distinguer deux types d'actions. Les premières concernent les activités permettant de « comprendre pour agir » au niveau de la collecte. Pour cela, des ateliers sont proposés ayant pour thèmes l'Éducation dans le monde, la solidarité internationale ou l'interculturalité avec le pays choisi. Ces actions ont un lien avec les programmes scolaires et peuvent très souvent faire partie du projet d'établissement.

Le second type d'actions porte sur la conduite de projets de solidarité. Cela concerne aussi bien les aspects de communication, la logistique, la collecte et le conditionnement.

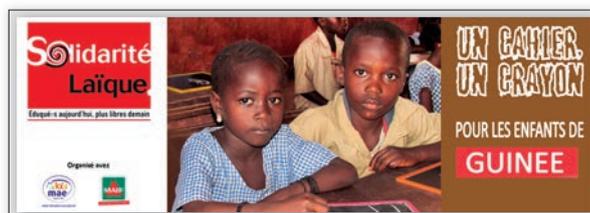
Dans les deux cas, il s'agit de dépasser la valeur affective du don individuel et de s'engager dans une action

collective s'inscrivant dans un projet plus global de développement mobilisant de nombreux partenaires en France et à l'étranger. Nous dépassons ainsi la collecte qui devient un moyen pour engager une véritable éducation à la solidarité, mise en œuvre par le biais d'un projet citoyen.

Après ce bon bilan, quelles sont vos perspectives pour l'avenir ?

Notre souhait est de mobiliser davantage de structures éducatives. Dans les établissements scolaires, connaître très tôt le pays cible de la prochaine campagne permettrait d'intégrer les actions dans les projets d'établissement et ainsi mobiliser plus de participants.

Le blog : www.uncahier-uncrayon.org, abondamment consulté, reste un excellent moyen de valorisation des actions conduites et nous souhaitons l'améliorer. Il permet déjà de montrer que participer à l'opération « *c'est possible et c'est facile* ».



Europe & Monde



Le Conseil municipal des Jeunes de Vierzon s'est mobilisé pour la Rentrée Solidaire 2013 !

Le Conseil municipal des Jeunes de la ville de Vierzon a participé à l'opération « Rentrée Solidaire - Un cahier, un crayon » à destination des enfants de Guinée !

L'action s'est déroulée en trois temps :

- collecte de fournitures scolaires au sein de toutes les écoles élémentaires de la ville de Vierzon durant les mois de septembre-octobre ;
- organisation d'une soirée ciné/débat : pour assister à la projection, les spectateurs devaient déposer des fournitures scolaires neuves ;
- organisation d'une grande tombola lors de la grande foire de Vierzon, permettant de reverser les bénéfices à l'opération pour pouvoir acheter des fournitures scolaires en Guinée et soutenir ainsi l'économie locale.



Syndicats membres de l'UNSA Éducation, si vous ne l'avez déjà fait, présentez-nous les projets « Rentrée solidaire, Un cahier-un crayon » que ont été conduits par les membres de votre organisation et nous les ferons connaître : internat@unsa-education.org



François Cencerrado

francois.cencerrado@unsa-education.org

jeunesse au PLEIN AIR



VOUS POUVEZ AIDER LES ENFANTS À PARTIR EN COLO !

www.solidaritevacances.jpa.asso.fr



jeunesse au plein air
RÉSEAU LAÏQUE POUR DES VACANCES ET DES LOISIRS ÉDUCATIFS



Culture



Après un Bac Pro Cuisine, Claire Heitzler s'est spécialisée en pâtisserie. Elle entre, en 1999, chez Michel Troisgros, la seule femme dans une brigade de 25.

En 2004, la chef pâtissière ouvre le restaurant d'Alain Ducasse, à Tokyo, puis elle part à Dubaï, en 2007. Depuis 2010, Claire Heitzler est chef pâtissière chez Lasserre.

C'est une jeune femme battante et passionnée, mais aussi très humaine et toujours à l'écoute des hommes et des femmes qui aiment la pâtisserie.

Du cake aux agrumes aux petits fours aux fruits de la passion, Claire Heitzler a voulu ce livre pour tous, à la fois léger, fruité, subtil et raffiné, comme un dessert !

Portrait gourmand de Claire Heitzler, chef pâtissière

Claire Heitzler n'est pas une chef comme les autres... Dans son Best of, les recettes sont associées à de superbes photos mettant en valeur les produits et présentant chaque recette suivant un « Pas à pas » essentiel !

Vous qui avez toujours évolué dans un monde très masculin, pensez-vous que les femmes ont plus de choses à prouver en cuisine ?

Au départ, la mise à l'épreuve fut difficile ; aujourd'hui, je n'y fais plus attention. Il en serait de même pour un homme dans une équipe entièrement féminine.

Les premières années ont été compliquées : quand j'ai cherché un maître de stage en pâtisserie à la Chambre des métiers, il y avait, à côté de certains noms d'entreprises, un point noir, ce qui signifiait que les établissements ne voulaient pas de femmes ! Cela m'a choquée et vexée.

Heureusement, le métier s'ouvre de plus en plus aux filles, dans ma brigade, il y a 30 % de filles.

Vous avez travaillé à Tokyo et Dubaï, en quoi ces cultures ont-elles influencé votre travail ?

Les produits japonais sont de très bonne qualité. Les japonais mangent léger et moins sucré que nous. Il n'y a pas de culture des desserts au Japon, on finit un repas par un fruit. J'ai tenté de mettre en pratique cette légèreté en pâtisserie.

A Dubaï, l'expérience était avant tout humaine. Dans la brigade, on comptait 17 nationalités, ce qui est une leçon de tolérance !

Vous associez des recettes « simples » à des desserts plus élaborés, qu'est-ce qui a guidé votre choix ?

C'est un exercice ardu. Ce livre s'adresse au grand public, mais du fait de la médiatisation de notre métier, les gens sont de mieux en mieux équipés et le niveau évolue. J'ai voulu présenter des recettes pour les débutants et montrer aussi mon travail au restaurant.

Vous êtes très attentive à l'assemblage et à la mise en valeur des produits. L'assiette est-elle une œuvre d'art ?

Je n'irai pas jusqu'à parler d'une œuvre d'art ! Il est certes agréable de présenter et de goûter un dessert joli et ludique, mais le visuel ne doit pas prendre toute la place. La pâtisserie est un subtil équilibre des textures et des goûts. Avant d'être beau, un dessert doit être bon.



Delphine Lebahan

delphine.lebahan@unsa-education.org

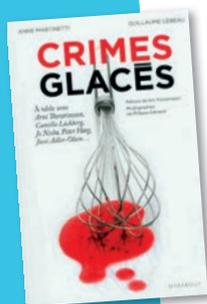
Cultur'actu

Spécial
gourmets

Crimes glacés

La cuisine et le polar ont toujours entretenu une savoureuse relation. C'est ce que prouve ce très bel ouvrage associant 50 recettes de polars suédois, islandais, norvégiens, danois et finlandais à cinq nouvelles inédites. Arni Thorarinsson, dans sa préface, nous rappelle que la cuisine nordique a « une fonction stabilisatrice face au monde, au mal, au crime ». On savoure d'avance la pölsa sautée de Michaël Blomkvist, on essaiera le filet mignon en croute, sauce porto d'Érica Flack, qu'on retrouve dans *L'Enfant allemand* de Camilla Läckberg, avec un vin de groseilles fabriqué par le héros de Jon Michelet. Un livre à dévorer, saignant ou à point !

Crimes glacés, Anne Martinetti
et Guillaume Lebeau, Marabout, 2013, 16 €



Gourmets japonais

La table est un leitmotiv dans la culture japonaise. Les écrivains, cinéastes ou auteurs de mangas, décrivent de nombreuses scènes dans lesquelles les personnages se mettent à table. Mais au-delà, les plus grands écrivains japonais publient des essais sur la cuisine !

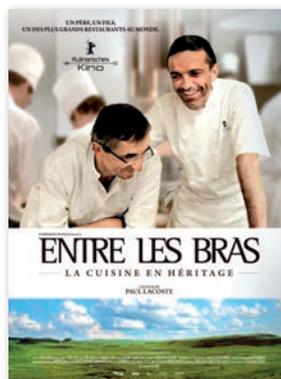
On savoure ici les souvenirs d'Osamu Dazai évoquant le saké, un breuvage qu'il associe à la séparation, les magnifiques poèmes de Kenji Miyazawa adressés à sa jeune sœur, ou encore l'évocation de la nourriture, par Shiki Masaoko, en 1895, comme preuve de son existence : « Le goût du kaki en bouche / J'entends la cloche / du temple Hōryūji ».

Le Club des Gourmets et autres cuisines japonaises, traduit du japonais par Ryoko Sekiguchi et Patrick Honoré, P.O.L., 2013, 13 €



Un art de vivre

Paul Lacoste a suivi Michel Bras, à la tête d'un restaurant étoilé considéré comme l'un des meilleurs au monde, qui décide en 2009, de passer la main à son fils Sébastien. Pour tous les deux, il s'agit d'un moment crucial dans leur carrière et leur vie.



L'œil du documentariste scrute les échanges, plus souvent les silences entre le père et le fils, les regards intransigeants, curieux, complices parfois, toujours en éveil. L'art culinaire magnifié dans les assiettes est une leçon pour le spectateur, à l'exemple de la première scène où une main pose un à un les éléments d'un plat dont le relief apparaît lentement. Tout est réuni : couleurs et textures, comme une palette, une partition que l'artiste joue devant nous.

Entre les Bras, la cuisine en héritage,
Paul Lacoste, DVD avec le livre de 16 recettes
de Michel et Sébastien Bras, De la cueillette
à l'assiette, 2012, 34,90 €

Delphine Lebahan

delphine.lebahan@unsa-education.org



30

l'educ'mag n° 138 - février 2014



MGEN

“

**La MGEN
s'ouvre à tous !**

**Bien plus qu'une
mutuelle,
la référence
solidaire !**

”

mgen.fr

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400*

*Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (0,15€ TTC/min à partir d'un poste fixe, hors surcoût opérateur)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77168 Noisiel. Siret n° 784 275 773 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA & WERNICKE - Illustration : Killoffer.